



**Bienvenue!**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

---

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU MORBIHAN



# ORDRE DU JOUR

---

- **Accueil** : Mr le Maire et Président de la Communauté de communes CMC
- **Rapport Moral** : Mme La Présidente, Dominique GUEGAN
- **Approbation du compte-rendu** de l'assemblée générale du 21/10/2021
- **Rapport d'activités 2021 & Rapport financier 2021, Prévisionnel 2022**
- **Plan d'actions 2023**
- **Temps convivial**



# ACCUEIL

---

**MR BENOIT ROLLAND**, MAIRE DE MOUSTOIR-AC  
PRÉSIDENT DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ



# RAPPORT MORAL

---

**MME DOMINIQUE GUEGAN**, PRÉSIDENTE DU CAUE 56  
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DU CANTON DE GOURIN,  
MAIRE DE MALGUÉNAC

# **APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 OCTOBRE 2021**

---

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADHÉRENTS 2021**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

---

# LE CAUE ...UNE CRÉATION DES ANNÉES 70

- La fin des années 70 est marquée par une importante diffusion de l'urbanisation sous la forme de maisons individuelles. Ce mouvement a notamment été favorisé par les aides à l'accession à la propriété mises en place par l'Etat.
- **C'est dans ce contexte que la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a été votée. Elle pose le principe de l'intérêt public de :**
  - ❑ la création architecturale, la qualité des constructions,
  - ❑ leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
  - ❑ le respect des paysages naturels ou urbains,
  - ❑ du patrimoine.



# LE CAUE ...UNE CRÉATION DES ANNÉES 70

- **Pour aider au respect de cet intérêt, elle prévoit notamment dans son article 6 la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans chaque département. Leur objet est :**
  - ❑ la promotion de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
  - ❑ des missions de service public assurées dans un cadre et un esprit associatif afin de favoriser l'innovation, la souplesse et la participation plurielle des acteurs publics et privés.

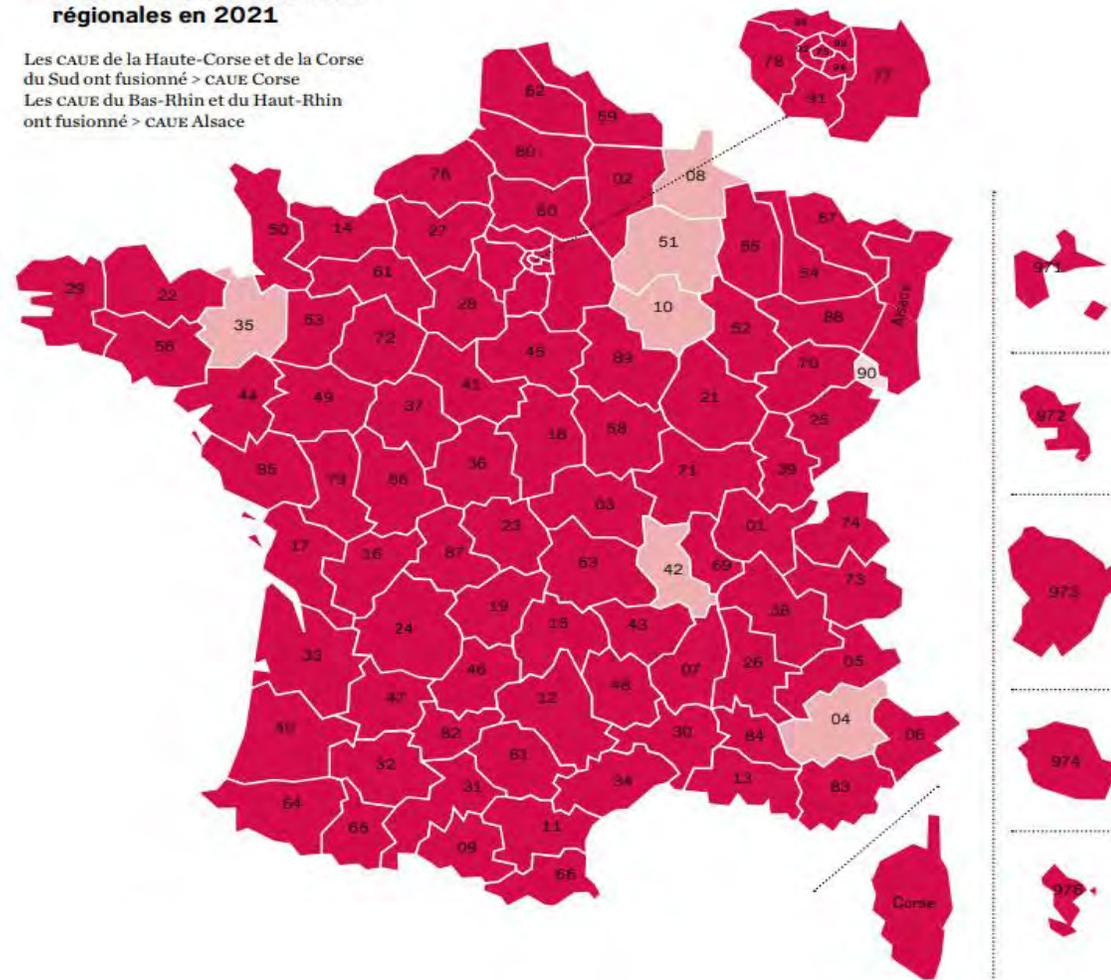


# LE CAUE DU MORBIHAN

- Une **association créée en 1979**, à l'initiative du **Conseil Départemental**
- Une **mission de service public** pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en dehors de toute maîtrise d'œuvre
- **3 CAUE en Bretagne, 92 en France**

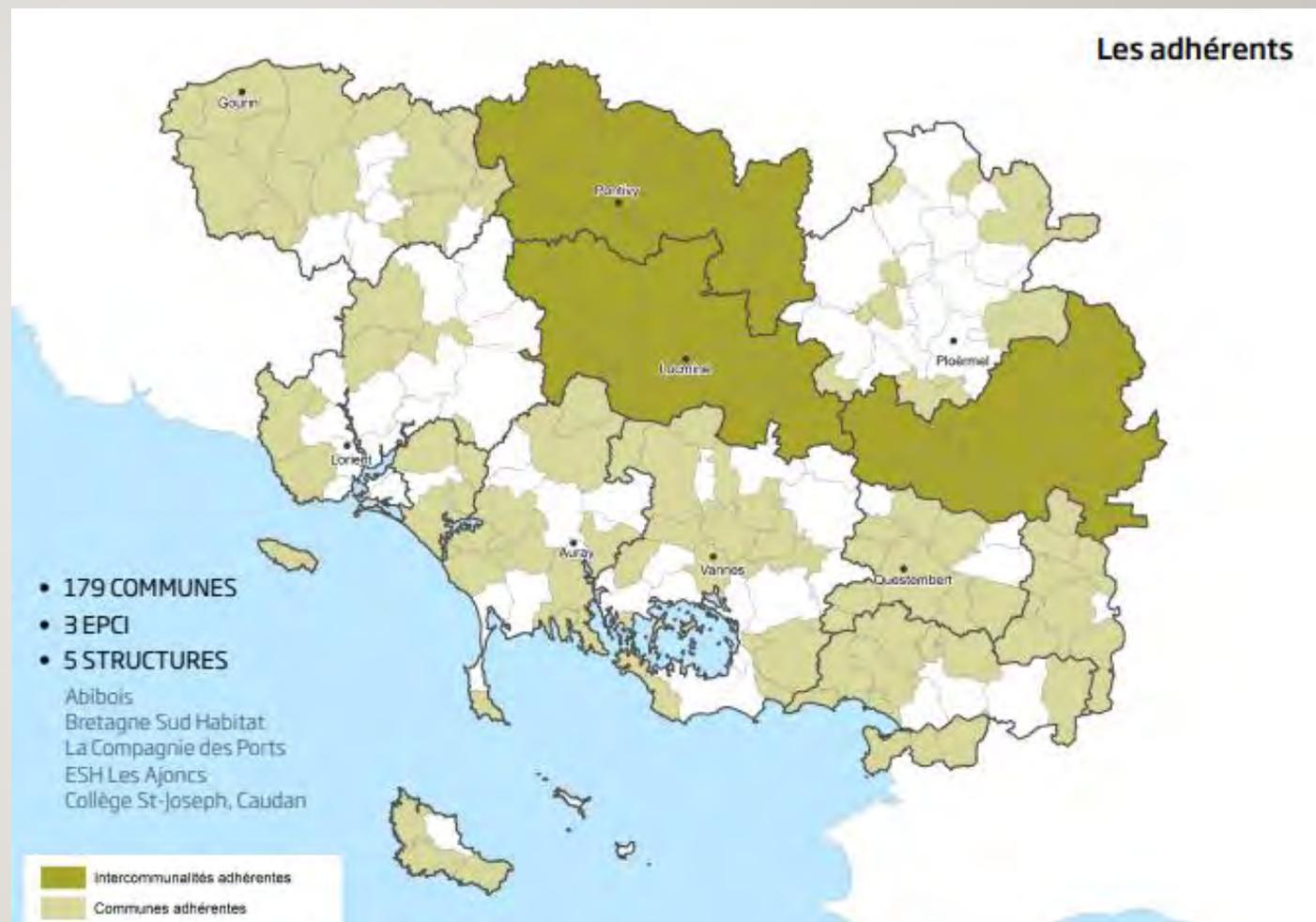
## B1 Les 92 CAUE et les unions régionales en 2021

Les CAUE de la Haute-Corse et de la Corse du Sud ont fusionné > CAUE Corse  
Les CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné > CAUE Alsace



# LE CAUE

- **L'action est financée par:**
  - Une fraction de la part départementale de la **taxe d'aménagement** et une aide complémentaire du département
  - les **cotisations des adhérents** (0,33 cts € /habitant)
  - les **contributions** financières pour la réalisation des études (forfait de 500 € pour une intervention de 5 à 15 jours)

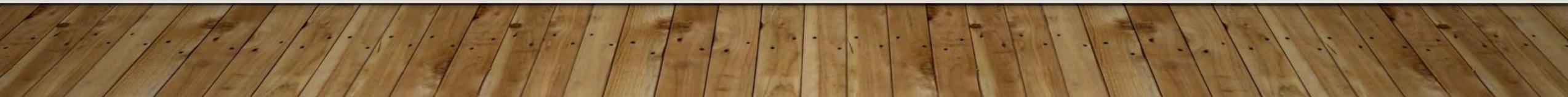


**Le CAUE n'effectue pas de prestation contre rémunération et se situe en dehors du champ concurrentiel.**

# LE CAUE

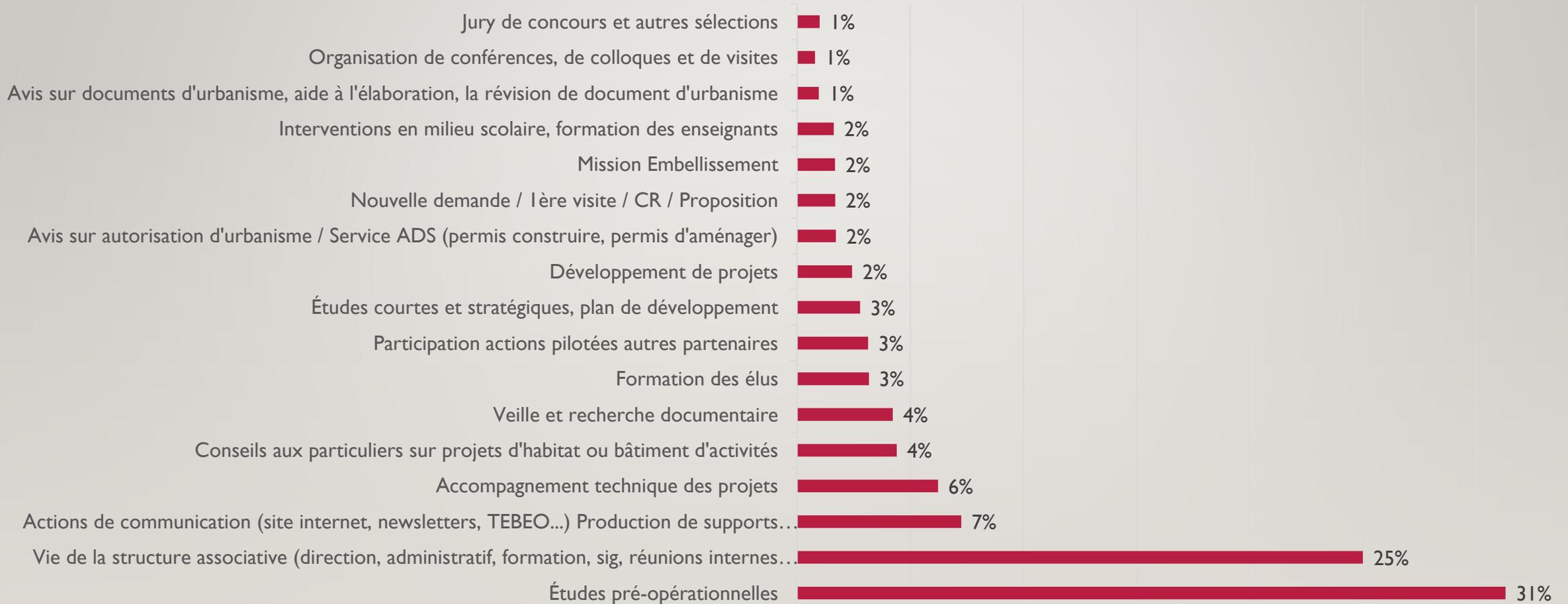
## 4 MISSIONS INSÉCABLES

- **Conseiller** les particuliers et les collectivités
- **Former** les élus locaux et les techniciens
- **Informer** l'ensemble des acteurs du cadre de vie
- **Sensibiliser** tous les publics et le public scolaire



# LES ACTIONS MENÉES EN 2021

## DES MISSIONS EN MAJORITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS



# LES ACTIONS MENÉES EN 2021

## DES MISSIONS EN MAJORITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

67%



Conseil aux collectivités

27%



Formation /Sensibilisation  
Missions pédagogiques

6%



Conseil aux particuliers

# PAR QUI ?

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE 13 SALARIÉS EN 2021



Florence Mounier,  
**Directrice**



Damien Oger,  
**Chargée de mission  
Environnement  
Et SIG**



**2 Urbanistes  
-conseil**

Yannick Mahé

Delphine Derville,



Véronique Le Bars



Morgane Thiot,  
**Assistante  
de Direction**



Heleen Status-Muller,  
**Chargée de mission  
Sensibilisation**



Corine Ganier



Frédérique Fallet,



Mathilde Bihel,

**5 Architectes  
-conseil**



Patrick Morel,



Nadège Bernard,  
**Secrétaire**



Nelly Bellec,  
**Comptable  
Documentaliste**



# PAR QUI ?

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE 12 SALARIÉS EN 2022

- **L'équipe de salariés est composée actuellement de 12 personnes pour 10,9 ETP**
  - 1 directrice
  - 5 architectes-conseil
  - 2 urbanistes- conseil
  - 1 chargée de mission sensibilisation
  - 1 chargée de mission environnement et sig
  - 1 secrétaire
  - 1 comptable documentaliste



# AVEC QUI ?

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 23 PERSONNES

- **Représentants des collectivités locales (en date du 16/07/2021) :**
  - **D. GUÉGAN** Conseillère départementale - canton Gourin (Présidente) \*
  - **B. LEMAIRE** Conseiller départemental - canton Questembert (1<sup>er</sup> vice-président)\*
  - **S. LOHÉZIC** Conseiller départemental - canton Hennebont (2<sup>ème</sup> vice-président)\*
  - **S. PERRAULT** Conseillère départementale - canton Pontivy (secrétaire)\*
  - **M.AZGAG** Conseiller départemental - canton Vannes I
  - **S. HAMON** Conseiller départemental - canton Moréac

\*Membre du bureau



# AVEC QUI ?

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PLURIDISCIPLINAIRE

- **Représentants de l'État, membres de droit :**
  - **O. CURT** Architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP
  - **M. BATARD** Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
  - **L. BLANES** Directeur académique du Morbihan
- **Membres élus par l'Assemblée Générale : (en date du 21/10/2021) :**
  - **C. FAIVRET** Maire de Le Faouët
  - **B. LE BRETON** Maire de Radenac
  - **V. DUVIC** Adjoint au Maire de Beignon
  - **B. GICQUELLO** Maire de Malestroit (Trésorier)\*
  - **D. GUILLOTIN** Maire de St-Jacut-les-Pins
  - **H. LE PAPE** Adjointe au Maire de Vannes

\*Membre du bureau



# AVEC QUI ?

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PLURIDISCIPLINAIRE

- **Représentants des professions concernées :**
  - **P. DEBARD** Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
  - **F. PICARD** Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
  - **Y. DANION** Représentant de la CAPEB
  - **S. NICOLAS** Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts
- **Personnes qualifiées (en date du 21/10/2021) :**
  - **R. LE DÉLÉZIR** Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
  - **P. MÉNAGE** Directeur opérationnel aménagement Bretagne Sud Habitat
- **Représentants du personnel à titre consultatif :**
  - **C. GANIER** Urbaniste conseil
  - **Y. MAHÉ** Urbaniste conseil



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

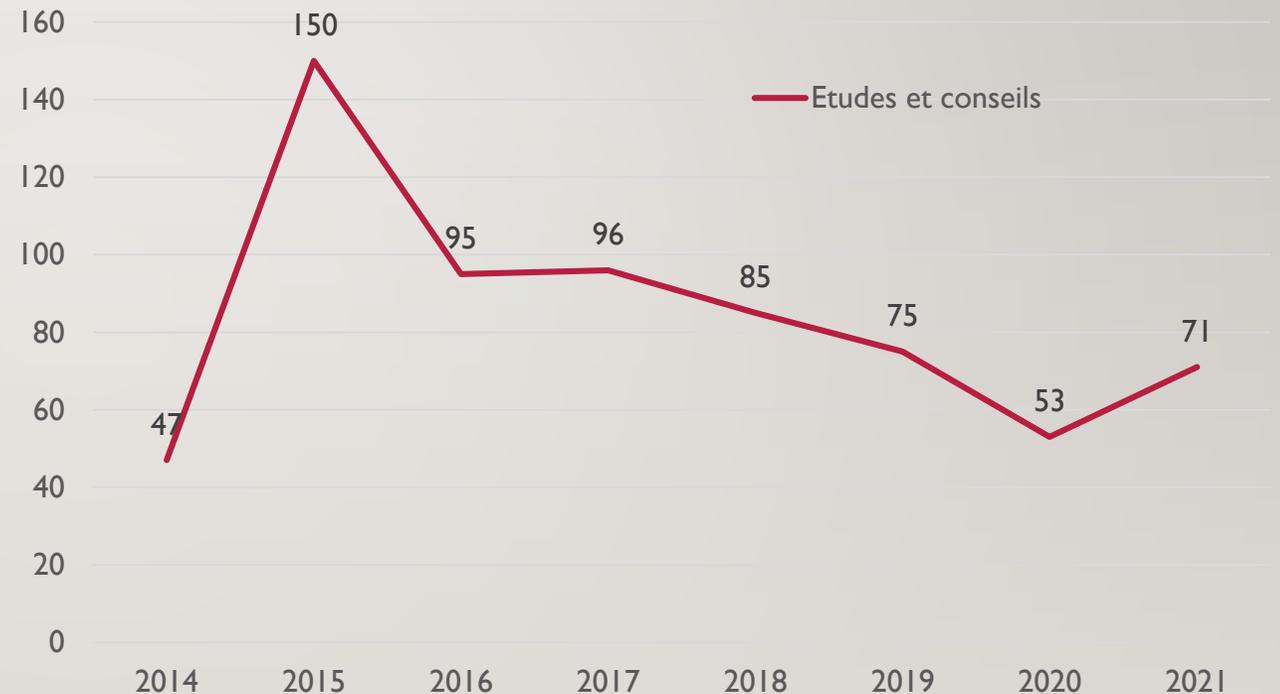


# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

DES SOLLICITATIONS QUI FLUCTUENT EN FONCTION DES ANNÉES ET DES MOYENS

■ Des missions qui s'organisent autour de conseils en matière :

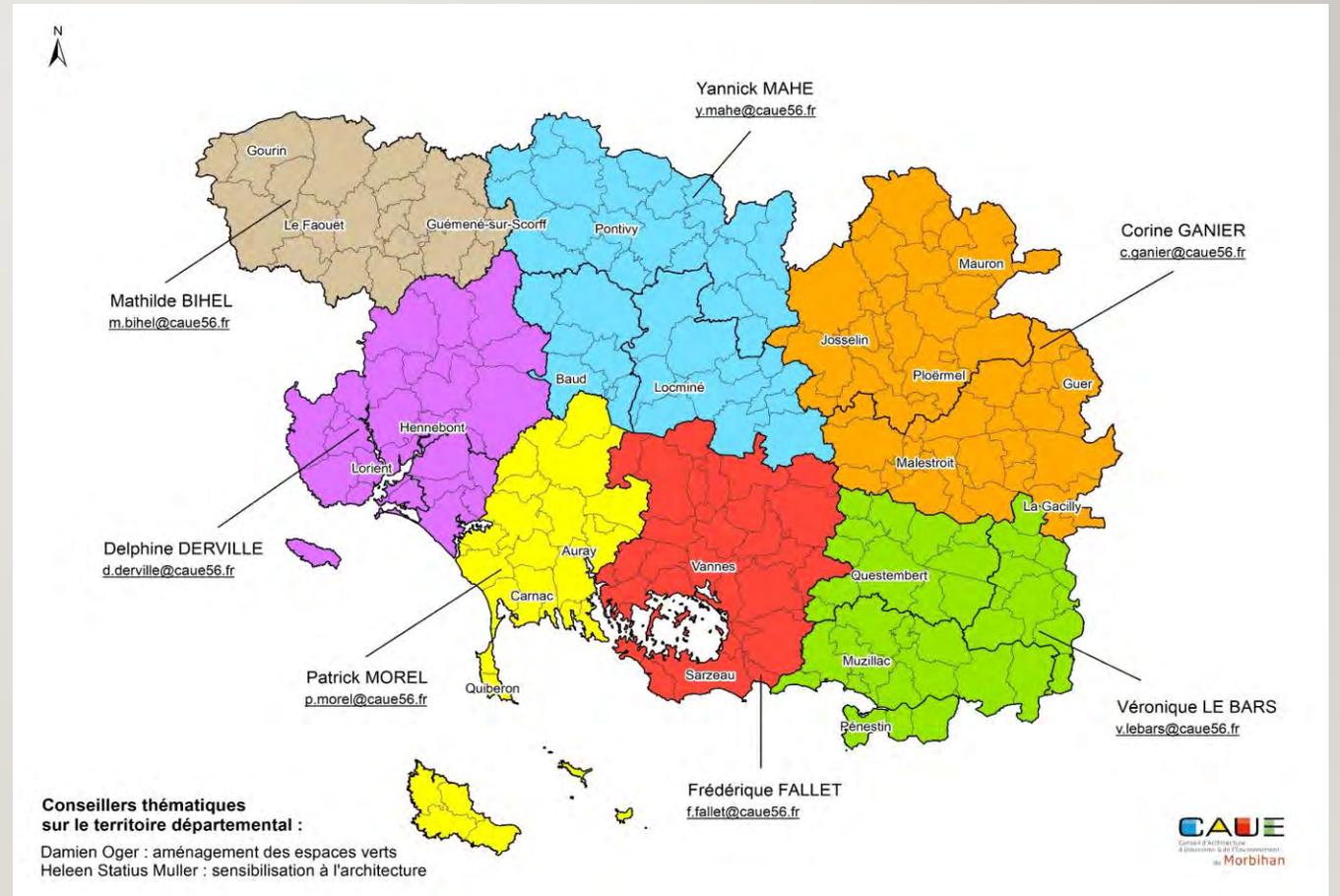
- D'aménagement
- D'architecture
- D'accompagnement technique
- De l'embellissement
- Des jurys de concours



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## UNE ORGANISATION PAR SECTEUR POUR FACILITER LA PROXIMITÉ ET LA CONTINUITÉ DES SERVICES

- Des référents par secteur pour faciliter le suivi des dossiers et construire une relation dans la durée.



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## MÉTHODOLOGIE

1



### DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Formalisation d'une demande  
d'accompagnement par un élu,  
un groupe de travail au sein du  
conseil, un technicien

2



### NOUVELLE DEMANDE 1<sup>ère</sup> VISITE

Des premiers échanges à la  
rédaction d'une note  
méthodologique

3



### ETUDE PRE- OPERATIONNELLE

Terrain  
Accompagnement ponctuel  
Etudes

4



### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Accompagnement pour  
l'aide au recours à la  
maîtrise d'œuvre,  
Sous la responsabilité  
de la commune

5



### SUIVI TECHNIQUE

Accompagnement  
durant la phase projet.

# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

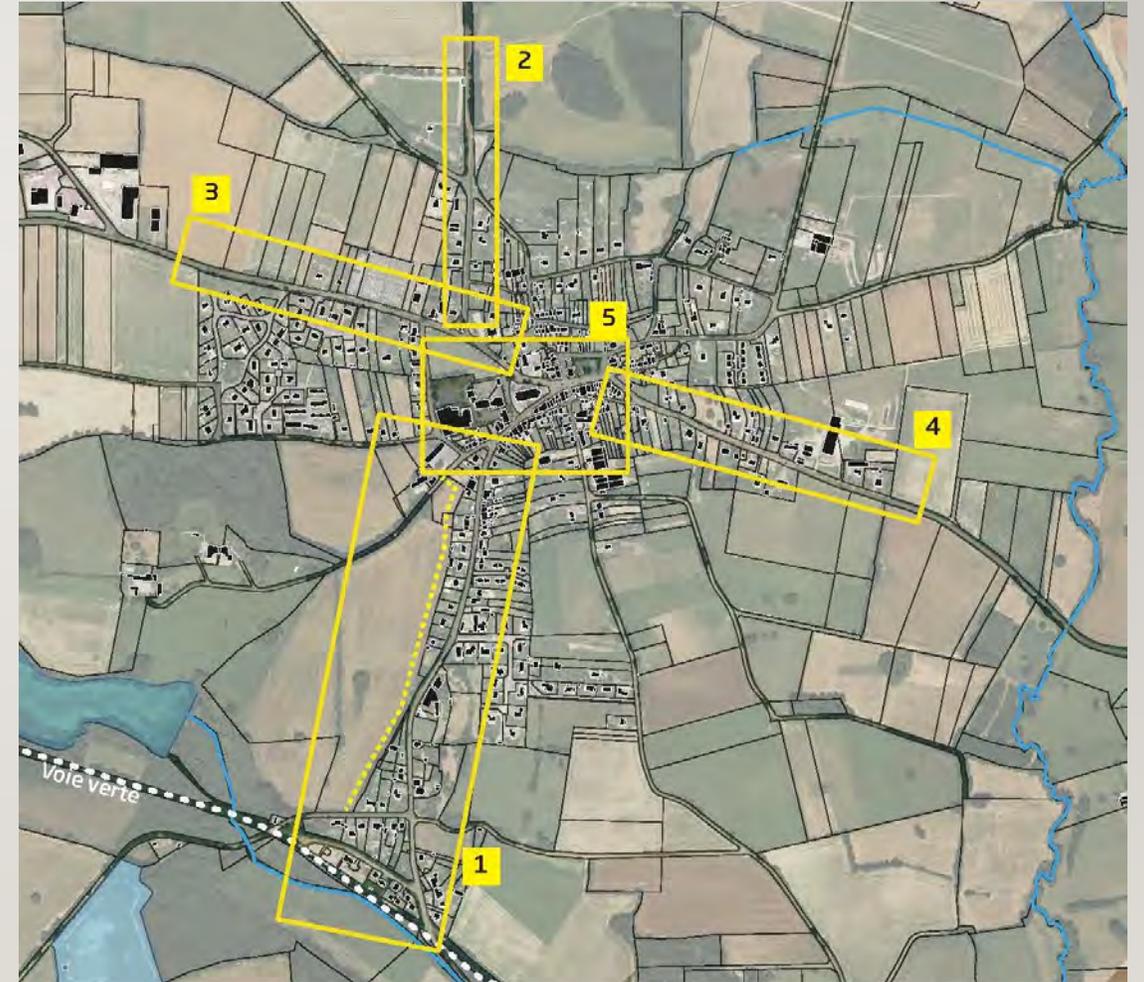
- **AUGAN : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**
  - **Contexte**
    - Commune de 1600 habitants (10km de Ploërmel)
    - Schéma vélo 2020-2026 – Oust à Brocéliande Communauté.
  - **Objectifs**
    - **Apaiser la circulation dans le bourg**
    - **Développer les déplacements doux (vélos, piétons)**



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

- **Le travail du CAUE:**
  - Réaliser un diagnostic sur un périmètre élargi
  - Définir les enjeux et proposer des principes d'aménagement,
  - Sensibiliser avec des recommandations pour un aménagement qualitatif,



# Phase de diagnostic

## Séquence 1 : La rue de Bonneval jusqu'à l'école : un aménagement récent à revoir



*Le principe d'aménagement retenu :*

*- une chaussée recalibrée à environ 5m*

*- une bande cyclable réduite (env 1m sur la rive ouest)*

*- un espace cyclable plus large sur la rive Est, => pas d'espace piétons*

*=> le traitement uniforme en enrobé ne permet pas de distinguer les différents usages, les déplacements doux ne sont pas sécurisés.*

*Aucun dispositif ne permet de faire ralentir les véhicules (vitesse réduite à 30km/h non respecté)*

## L'entrée sud : la rue de Bonneval



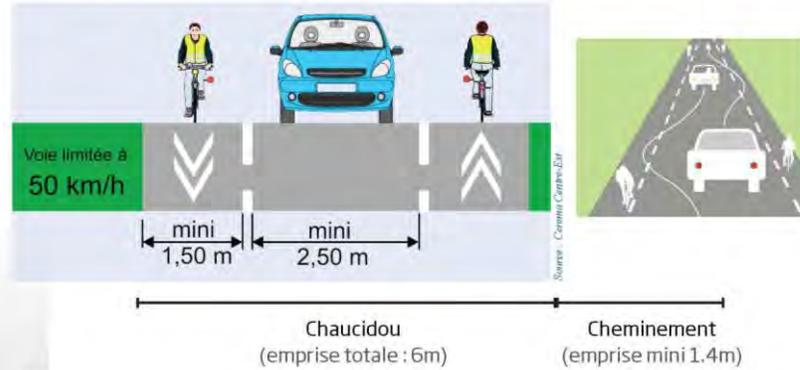
## L'entrée sud : la rue de Bonneval

### Hypothèse 1 : Aménagement d'une Chaucidou et traitement de la liaison piétonne

#### Largeurs minimum recommandées

La largeur de la voie centrale est fonction de la vitesse limite, de la nature du trafic, de son volume, et de l'emprise disponible.

Dans tous les cas, une largeur de la rive de 1,50 m minimum hors marquage est recommandée, c'est l'espace dont le cycliste a besoin pour circuler normalement.



#### Recommandations :

- > distinguer les rives cyclables par une couleur ou un matériau différent de la voie circulée en enrobé noir,
  - > prévoir des largeurs suffisantes pour la circulation vélos (1.5 à 1.8m).
- => Ce type d'aménagement est recommandé lorsque le trafic automobile est faible et que les autres solutions traditionnelles sont impossibles : bandes, pistes cyclables...

## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### Hypothèse 2 : Aménagement d'une voie verte (piéto



Suppression de la bande cyclable et création d'une voie mixte piétons/vélos (partage de la voie et circulation dans les 2 sens)

Photos référence : Chaucidou



Les 2 rives (cyclables) se distinguent de la chaussée (voie auto) par l'emploi d'un matériau ou d'une couleur différente. La vitesse des véhicules est réduite grâce à une écluse.

Photos référence : Cheminement



Le cheminement de largeur variable devra être séparé de la chaussée (plots en bois et bande végétale si possible).  
Le traitement de sol sera différent de l'enrobé.

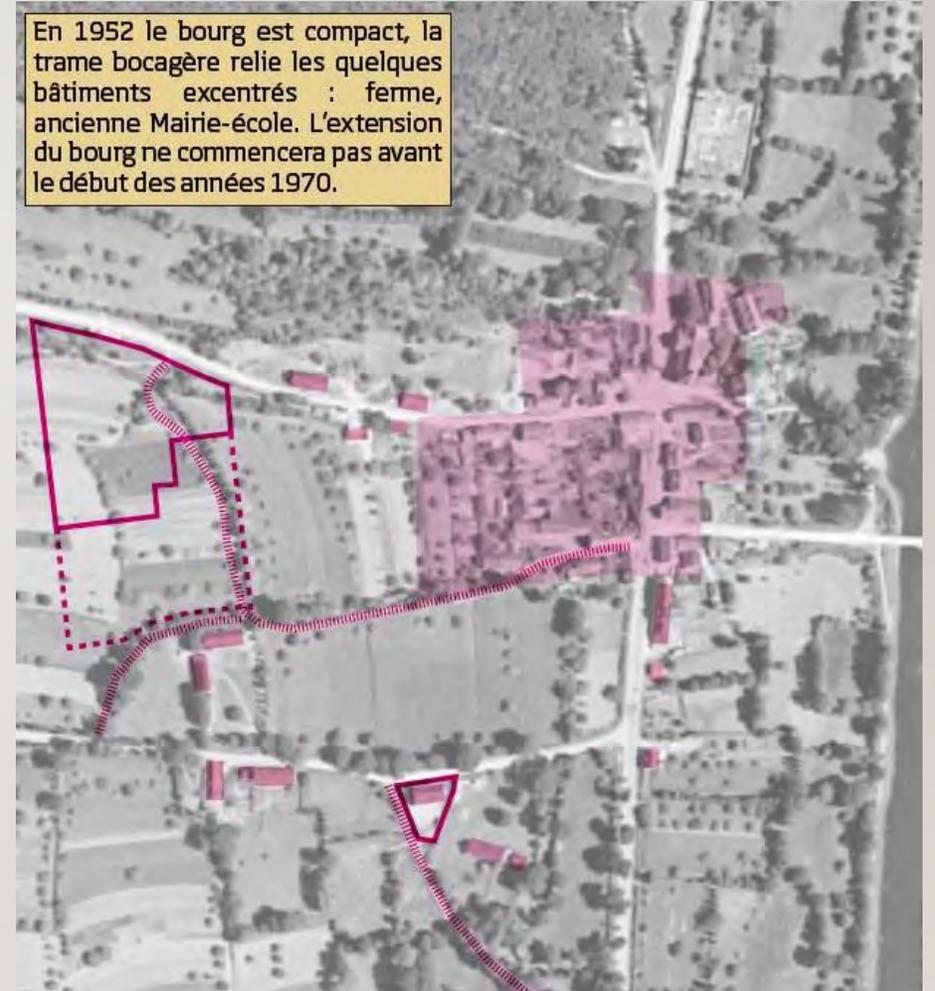
# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## QUELQUES EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

- **AUGAN : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**
  - **Suites de l'intervention CAUE**
    - Consultation de maîtres d'œuvre (équipe pluridisciplinaire)-Mars 2022
    - Mission = Définition d'un schéma directeur d'aménagement (plan guide), suivi d'une phase opérationnelle
      - ✓ Phase « études » avec ateliers participatifs avec les habitants (en cours),
      - ✓ 1ere Phase opérationnelle en 2023

# MEDIATHÈQUE DE ST-CONGARD

- **Le travail du CAUE:**
  - **Réaliser un diagnostic du site et du bâtiment existant,**
  - **Identifier les besoins, les dysfonctionnements et le potentiel d'aménagement** (réglementaire, technique, spatial,
  - **Analyser la faisabilité du projet par rapport au programme** (2 hypothèses),
  - **Sensibiliser les élus sur l'aspect qualitatif des équipements** (références exemplaires),
  - **Accompagner jusqu'au choix de la MOE.**



# Une médiathèque « troisième lieu » - un site relativement contraint

Les élus ont précisé les éléments structurants du projet à ce stade. Pour répondre à l'objectif de créer un lieu de lien social, d'échange et de partage pour tous les habitants, la future médiathèque devra prévoir les espaces suivants :

- un lieu de lecture calme
- un lieu de détente avec une machine à café (tisanderie)
- un espace informatique, atelier informatique, coworking
- un espace de projection de films, documentaires et animations (médiathèque, scolaires ou associatives)
- un espace jeune isolé (consoles, jeux etc.)
- un espace «repair café»

MEDIATHEQUE - ESPACE PARTAGE		TOTAL = 192 m <sup>2</sup> (92m <sup>2</sup> réhabilitation + 100m <sup>2</sup> extension)	
Nature des locaux	Surfaces SU	Fonction	Recommandations-Aménagements architecturaux
- Hall d'entrée, accueil, cafeteria	18 m <sup>2</sup>	Espace d'accueil, coin café, circulation	- le hall doit être facilement repérable depuis l'espace public et largement vitré - l'espace est convivial avec le coin cafeteria (tables et chaises) et très ouvert sur la médiathèque, la banque d'accueil (intégrée à l'architecture) est à l'interface et très visible. Prévoir des possibilités d'affichage (exposition)
- Sanitaires	8 m <sup>2</sup>	sanitaires adaptés PMR, enfants	- 1 toilette PMR, 1 toilette taille enfant, 2 lave-mains (hauteurs différentes)
- Espace lecture, jeux enfants	40 m <sup>2</sup>	Espace lecture albums, ludothèque Espace console jeux modulable	- Les deux espaces de lecture sont ouverts, lumineux et proches de la banque d'accueil. Les espaces sont modulables grâce au mobilier sur roulettes, à l'absence d'obstacles (limiter ou éviter les radiateurs muraux). L'espace jeux enfant peut être isolé (porte coulissante par exemple)
- Espace lecture adultes	30 m <sup>2</sup>	Espace lecture fiction, bd, documentaire, périodiques etc	Différentes ambiances sont recherchées : bacs et rayonnages (PMR), coin salon cocooning. Très bon confort acoustique (plafond acoustique / sol type flotex etc.)
- Espace d'animations	30 m <sup>2</sup>	Animations, films, spectacle vivant, heure du conte etc.	- lieu polyvalent occultable et cloisonnable avec gradins (pour 30 personnes) - mobilier et étagères facilement déplaçables, éclairage scénique (+vidéo/audio)
- Espace informatique	15 m <sup>2</sup>	Atelier informatique, coworking	- espace cloisonnable pour des ateliers informatiques, du coworking
- Local «repair café»	15 m <sup>2</sup>	Salle avec matériel type «Fab Lab»	- local indépendant avec tables, chaises et étagères de rangement du matériel
- Bureau atelier	13 m <sup>2</sup>	Bureau permanent et bénévoles	- bureau et espace de travail (reliure, ration, rangement, reprographie)
- Local ménage	3 m <sup>2</sup>	Local entretien ménage	- prévoir un évier vidoir, accessibles aux chariots de ménage, caniveau grille
- Local technique (TGBT, ECS..)	3 m <sup>2</sup>	Locaux et/ou placards techniques	- Selon projet (placards techniques, chaufferie, vmc simple ou double flux etc.)
- Circulation	17 m <sup>2</sup>	Desserte intérieures des locaux	- En fonction du projet / estimation 10% de la surface utile

- Aménagements extérieurs dont parvis, jardin ou terrasse de lecture, cheminements PMR à créer en fonction des nouveaux accès, végétalisation des abords.



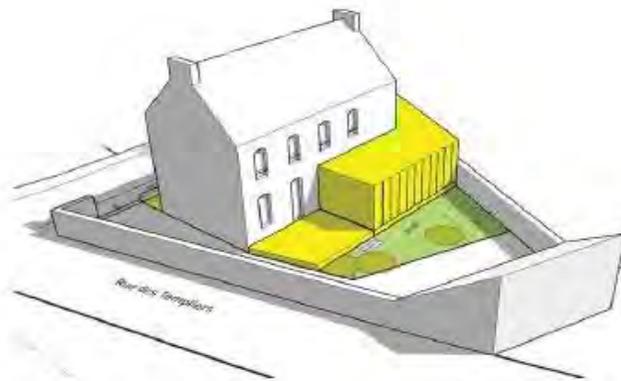
# Plusieurs hypothèses pour « tester » le préprogramme

## PROJET DE MEDIATHEQUE - ESPACES PARTAGES

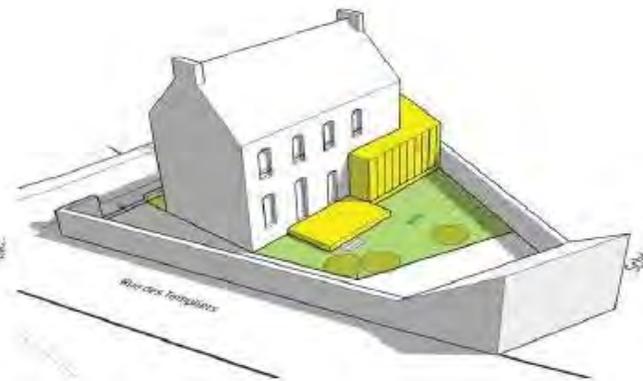
Nous avons étudié différentes possibilités de restructuration et d'extension de l'ancienne école (RDC et cours de récréation) à partir des besoins de la commune. Les deux scénarii proposés prennent en compte les contraintes (surfaces limitées, topographie, patrimoine, accès) et invitent à une réflexion fine sur la programmation et le fonctionnement du futur équipement. Le CAUE a ainsi apporté une aide à la décision en amont et va poursuivre son accompagnement de la commune dans le cadre du lancement des études de maîtrise d'oeuvre.



L'ancienne Mairie-Ecole pourra accueillir la future médiathèque - espaces partagés



Hypothèse A



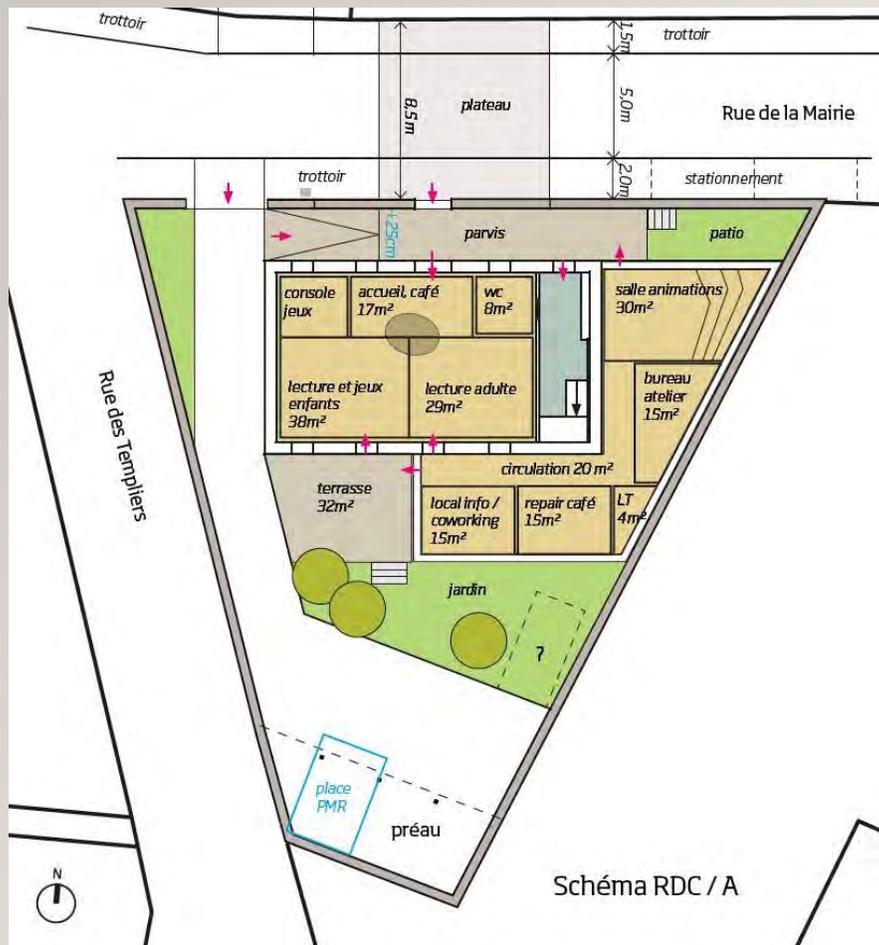
Hypothèse B

*Des surfaces ajustées pour contenir au maximum l'extension dans le prolongement du pignon Est (sous réserve d'une optimisation et priorisation des besoins)*

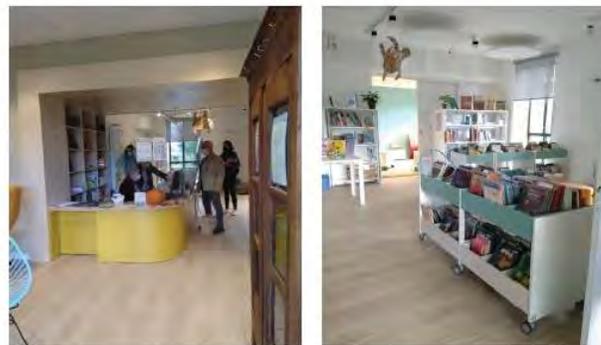
*Ces schémas ont pour but d'illustrer le propos*

- En créant une extension importante à l'Est et au Sud il est possible de réaliser cet équipement «multifonctions». (Hypothèse A)
- Les accès PMR sont aménagés côté rue et mènent à un grand espace médiathèque ouvert.
- La salle d'animations se situe dans l'extension (hypothèse), avec les locaux «tiers lieux» et le bureau. On peut imaginer des fonctionnements semi-indépendants pour certains espaces.
- Surface projet = 191 m<sup>2</sup> (dont 100m<sup>2</sup> extension)  
Aménagements extérieurs = 165 m<sup>2</sup>

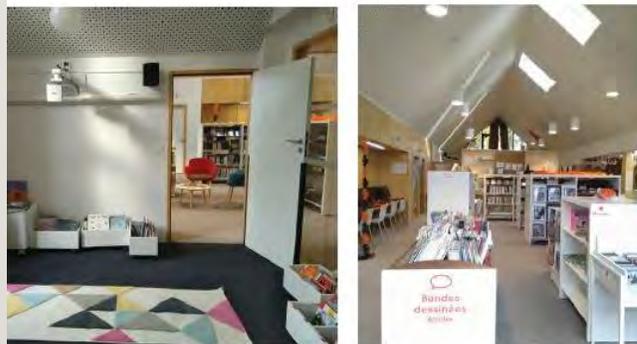
# Définition du programme et aide pour la consultation des équipes de Maîtrise d'œuvre



## Références



Médiathèque «Le Carré des Arts» Lauzach (1122 habitants)  
Riguidel Architectes / Total médiathèque = 168 m<sup>2</sup> + salle expo musique comble = 50 m<sup>2</sup> (avec wc PMR)



Médiathèque de Guégon (2 296 habitants)  
Grignou Stephan Architectes, Surface = environ 200 m<sup>2</sup>

Le premier scénario permet de vérifier si l'hypothèse programmatique est compatible avec le bâtiment et le terrain.

En créant une extension importante à l'Est et au Sud il est possible de réaliser cet équipement «multifonctions».

Les accès PMR sont aménagés côté rue et mènent à un grand espace médiathèque ouvert.

La salle d'animations se situe dans l'extension (hypothèse), avec les locaux «tiers lieux» et le bureau. On peut imaginer des fonctionnements semi-indépendants pour certains espaces.

### SURFACES SCENARIO A

Réhabilitation = 92 m<sup>2</sup>

Extension = 99 m<sup>2</sup>  
(Emprise extension = 116 m<sup>2</sup>)

total RDC = 191 m<sup>2</sup>

Aménagements extérieurs = 165 m<sup>2</sup>

Estimation coût travaux = 344 000 € HT

Ratio réhabilitation = 1 300 € HT

Ratio extension = 2 000 € HT

Aménagements extérieurs = 26 000 € HT

Estimation hors mobiliers médiathèque

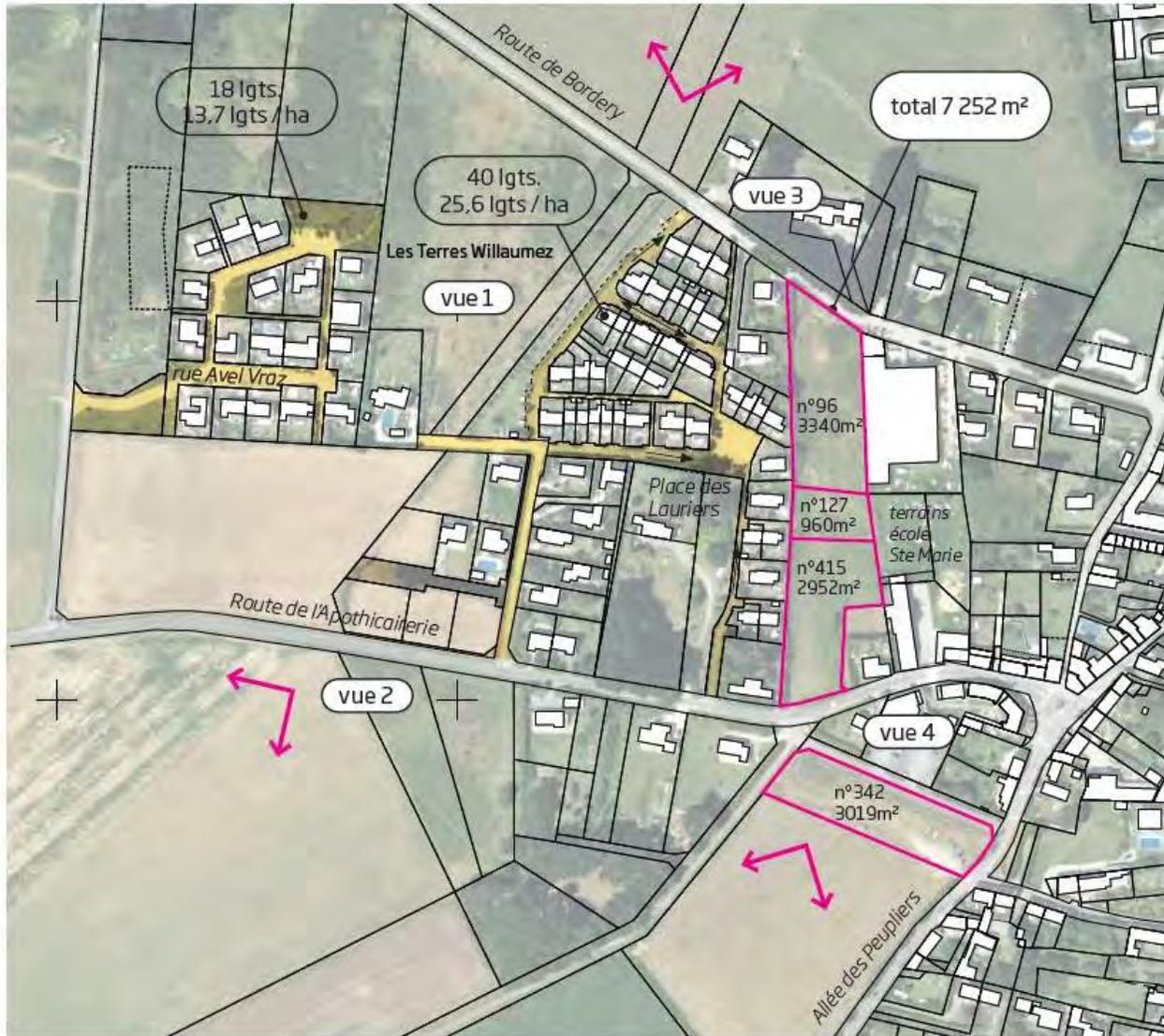
# LOGEMENTS, MAIRIE-SAUZON

- **Le travail du CAUE:**
  - **Etudier le développement urbain du haut du bourg (Willaumez) avec le transfert de la Mairie, la création de 15 logements (avec l'EPF) et d'un jardin public** en complément du pôle d'équipements existants.
  - **Prendre en compte la globalité et aider à définir des priorités.**
  - **Accompagner jusqu'au lancement des phases opérationnelles**



# Un territoire hétérogène, en frange du bourg historique

L'environnement urbain paysager



Le tracé sinueux et l'étroitesse de la voie incitent les conducteurs à la prudence



Le bâti en limite structure la voie partagée qui est un lieu de promenade

# ■ Programmation – besoins - contraintes

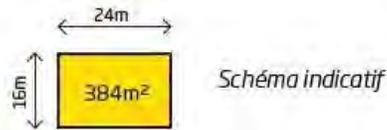
Surface Utile pré-programme Mairie = 350 m<sup>2</sup>

Hypothèse environ 50 m<sup>2</sup> en étage (archives, tisanerie)

La surface utile est donc de 300m<sup>2</sup> au RDC.

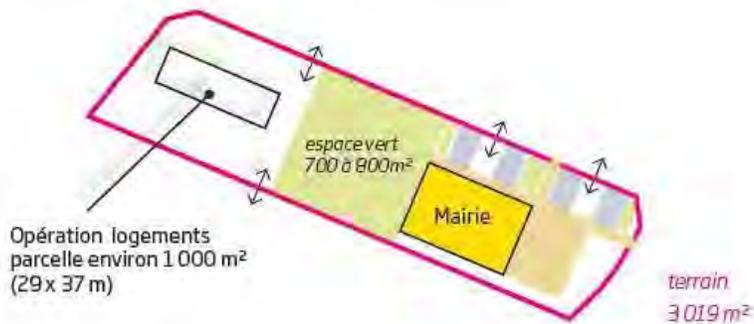
On peut évaluer à 10% les besoins en circulation, locaux techniques divers

L'emprise au sol de la Mairie peut être évaluée à 330 x 1,15 = 380 m<sup>2</sup>



## Aménagements extérieurs Mairie

- Parvis, accès piéton 200 m<sup>2</sup>
- Stationnement paysagé 12 places (environ 350 m<sup>2</sup>)
- Voie accès selon configuration site
- Abords paysagés selon configuration site
- Espace vert central conformément à l'OAP



L'offre en logements qui sera proposée répondra aux besoins croissants de logements locatifs sociaux sur la commune à destination notamment des jeunes ménages.

Parcelles "EPF" = 4 300 m<sup>2</sup>

Réalisation de 9 logements minimum dont 2 logements locatifs sociaux.

Rappel convention EPF:

- 50% minimum de surface plancher consacré au logement
- Densité minimale de 20 logements par hectare
- 20% minimum de logements locatifs sociaux minimum (PLUS-PLAI).

Parcelle communale = 2 952 m<sup>2</sup>

Pour respecter la densité de 20 logements par hectare, il faudrait réaliser 6 logements minimum en locatif social, accession à la propriété, Bail Réel Solidaire etc.. La commune a également une demande pour construire une "tiny house".

**TOTAL = 9 + 6 = 15 logements**

Surface totale terrain A = 7 252 m<sup>2</sup>

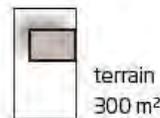
Soit une densité légèrement supérieure à 20 logements par hectare.

Le nombre global de logements sociaux est de 4 (25% à confirmer au PLU).

Exemples d'emprise au sol pour les logements (schémas non exhaustifs) :

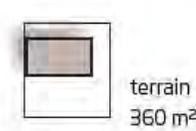
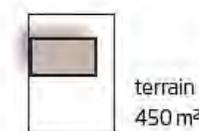
Maison 80 à 100 m<sup>2</sup>

emprise 7 x 10 m environ (70m<sup>2</sup>)



Maison 120 à 140 m<sup>2</sup>

emprise au sol 7,5 x 14m (105 m<sup>2</sup>)



# Enjeux : un aménagement contextualisé et adapté aux besoins et usages

## MIXITE URBAINE

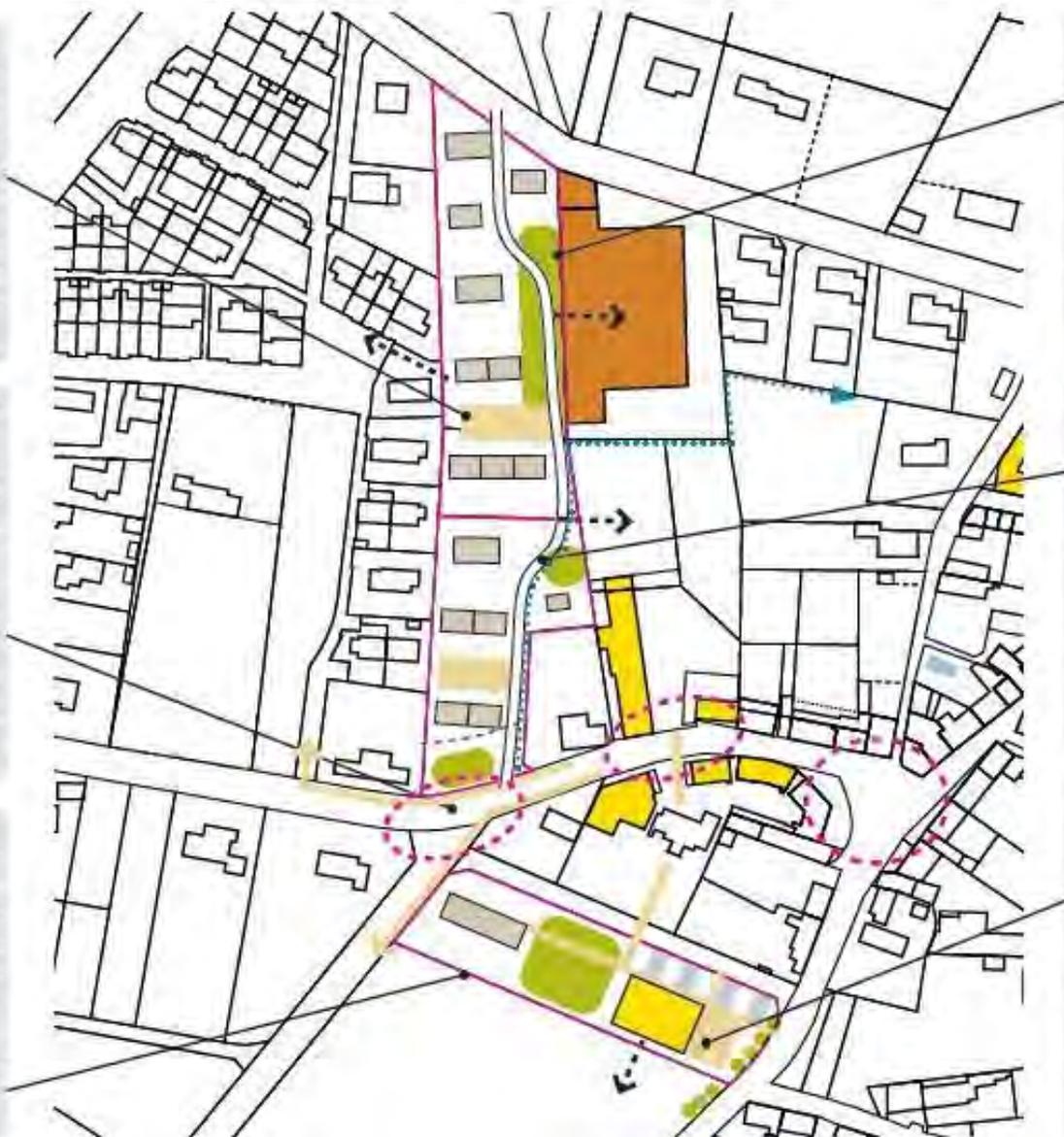
La forme relativement étroite du terrain ne facilite pas l'organisation des constructions Est-Ouest. Cela peut contribuer à une plus grande diversité architecturale (maisons isolées, organisées autour d'une placette, jumelées etc...

## REQUALIFIER L'ENTREE DE BOURG

La Route de l'Apothicaierie est une départementale avec une chaussée étroite. Un cheminement est prévu au PLU. Les aménagements récents et futurs impliquent une réflexion sur la requalification de cet axe depuis le carrefour à l'Est, mais aussi au niveau de l'école et de la cantine.

## ENVIRONNEMENT PAYSAGER

Définir et anticiper l'évolution de la lisière (actuellement un talus artificiel) avec l'espace vert central, l'équipement public (Mairie) et les logements. Prévoir une extension limitée pour l'équipement, des espaces d'agrément collectifs (cf. objectif ZAN)



## UN QUARTIER EN MUTATION

Concilier l'habitat nouveau et les activités existantes : école, atelier...  
Créer des filtres paysagers, mettre à distance les logements par exemple (en fonction également de la topographie).  
Prévoir des hypothèses de dessertes futures.

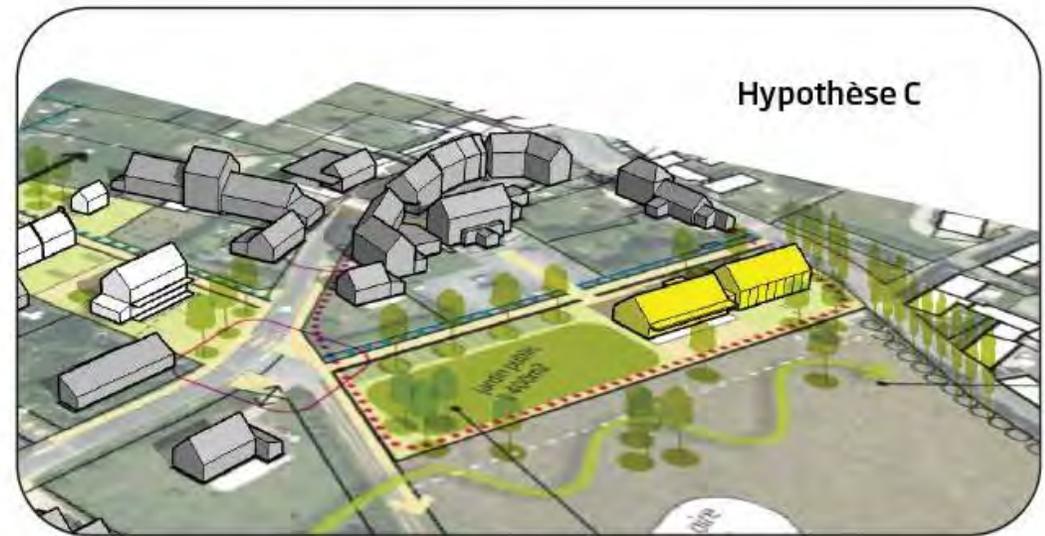
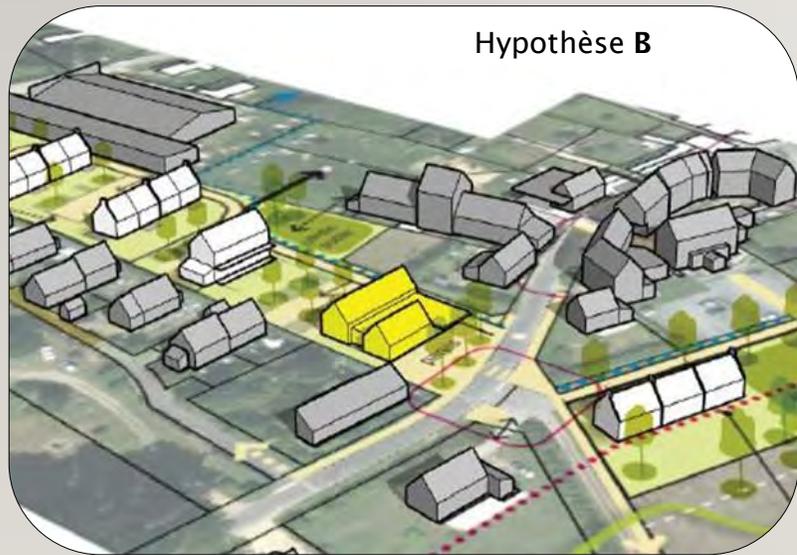
## RELIER

L'aménagement peut s'inspirer de l'opération voisine qui propose une hiérarchie des voies et venelles intéressantes, et de tracés qui contribuent à créer une trame urbaine équilibrée, à la fois dense et sécurisée par rapport aux flux (voie partagée, promenade, placette)

## INTEGRER

La nouvelle Mairie se situe à l'écart du tissu urbain, cependant sa fonction symbolique et les liens qu'elle va tisser avec son environnement proche doivent permettre de créer un bâtiment cohérent dans le paysage (parvis et espace vert, alignement peupliers, cheminements etc.)

- Hypothèses, variantes
- Orientations retenues pour le programme
- Phasage (1/ logements 2/ équipement)
- Consultation de MOE (partie logements)



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## MISSION EMBELLISSEMENT



- Mission portée par Morbihan Tourisme avec l'accompagnement technique du CAUE
- **Objectif de la mission** : faire évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces verts pour un embellissement cohérent, durable et soucieux des préoccupations écologiques
  - **Labellisation « Villes et Villages Fleuris »**
    - Evaluation selon l'engagement des communes en faveur de la qualité du cadre de vie, la stratégie d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal
    - **20 communes morbihannaises visitées en 2021**



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## MISSION EMBELLISSEMENT

- ❑ **Visites-conseils pour accompagner les collectivités**
  - Organisation d'une visite sur la commune d'une demi-journée
  - **Objectifs** : répondre aux problématiques communales sur ses aménagements paysagers et réflexion sur sa stratégie globale d'embellissement
  - **Démarche de valorisation paysagère et d'évolution des modes de gestion des espaces verts**
  - **15 communes visitées en 2021**
    - Si nécessaire, poursuite de la visite par une étude CAUE  
*Exemples : aménagement d'une coulée verte, enherbement d'un cimetière, renaturation d'une cour d'école, déplacements doux, aménagements paysagers d'entrée de bourg...*



# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

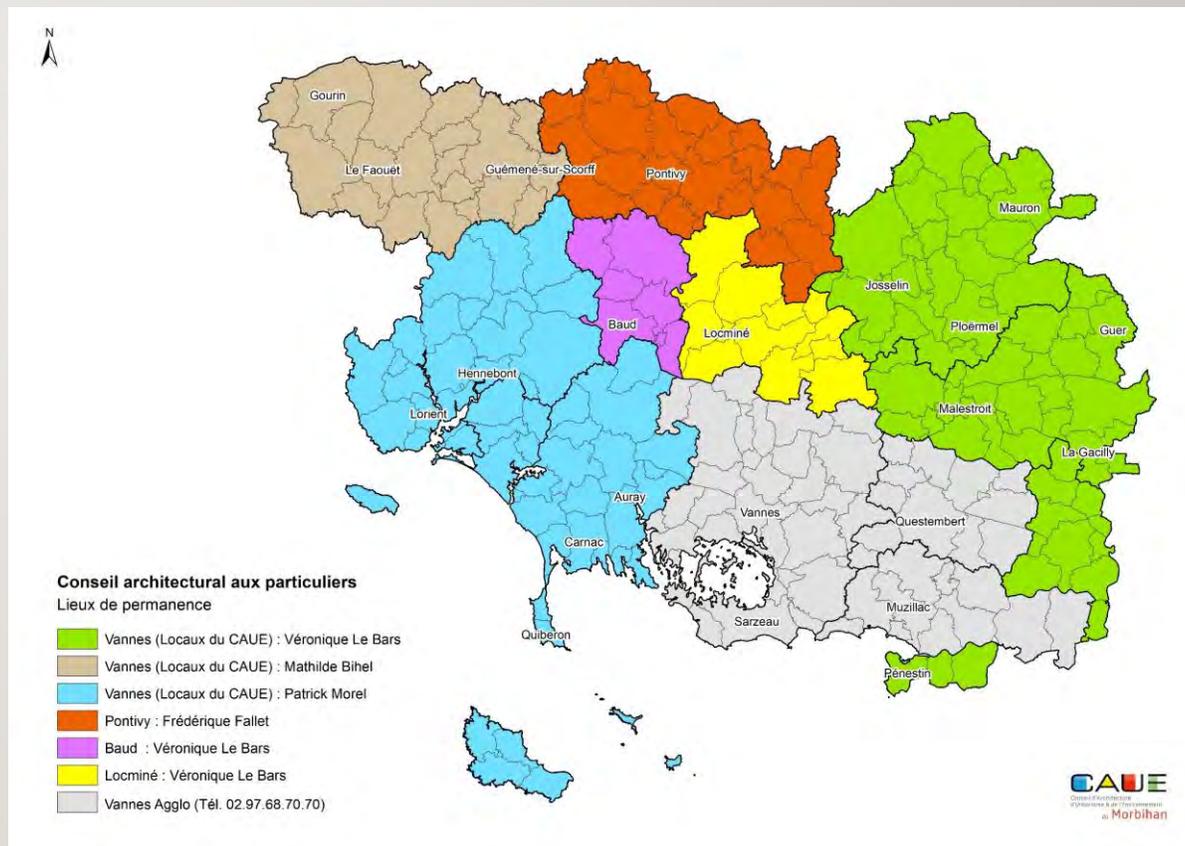


# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

## DES PERMANENCES TERRITORIALISÉES

- **Des permanences organisées à :**

- ❑ Baud (locaux de France Service)
- ❑ Locminé (locaux de Centre Morbihan Communauté)
- ❑ Pontivy (locaux de Pontivy Communauté)
- ❑ Vannes (DGISS, locaux du CAUE)

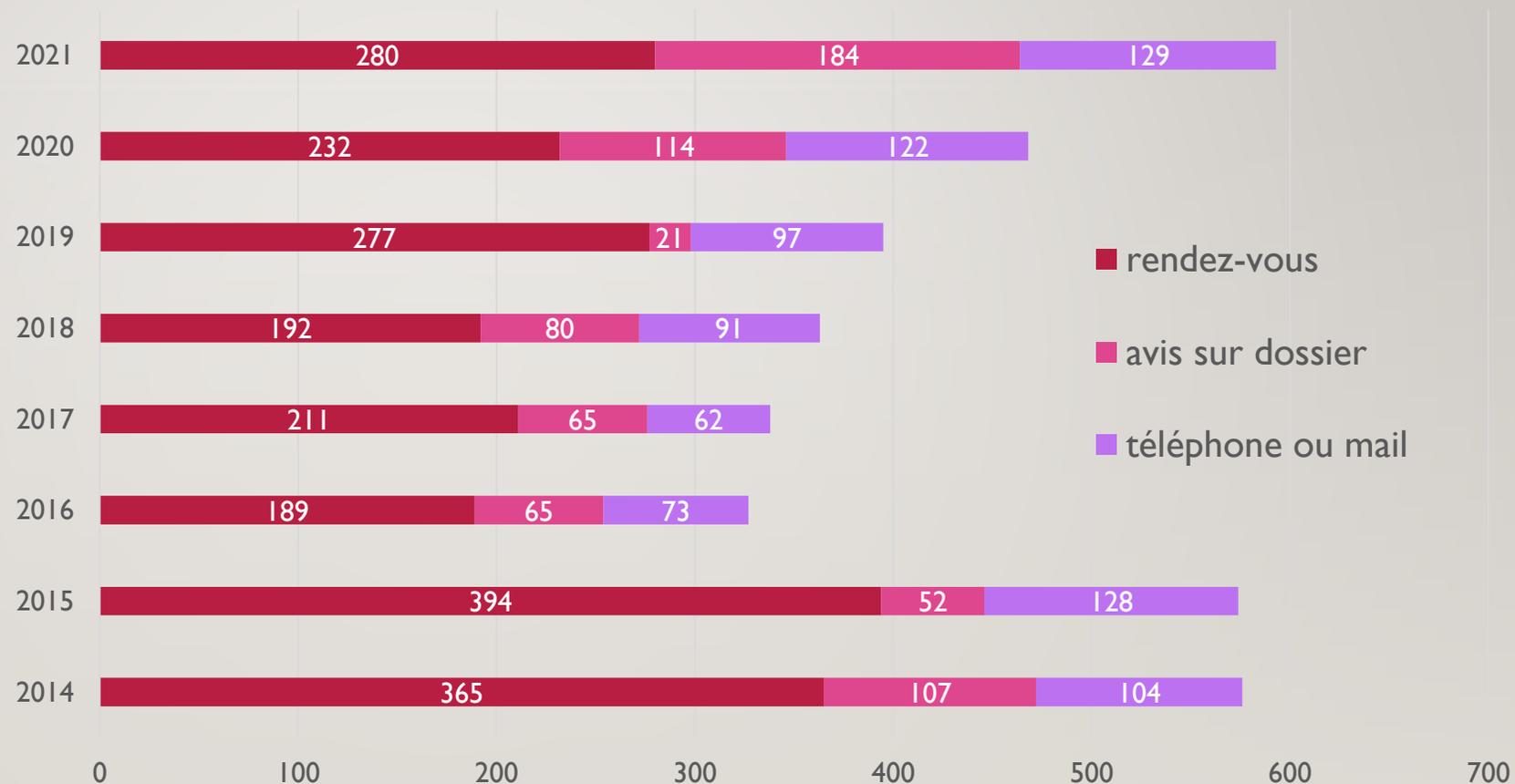


# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

## DES SOLLICITATIONS DIFFÉRENTES SELON LES ANNÉES

- **Des conseils qui s'organisent sur :**

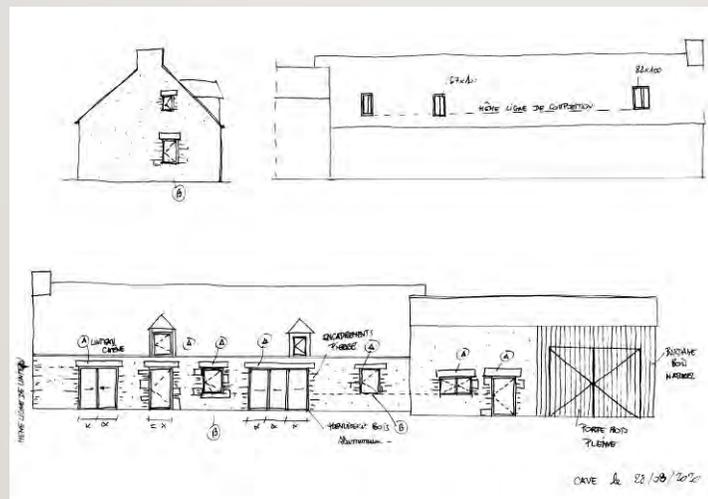
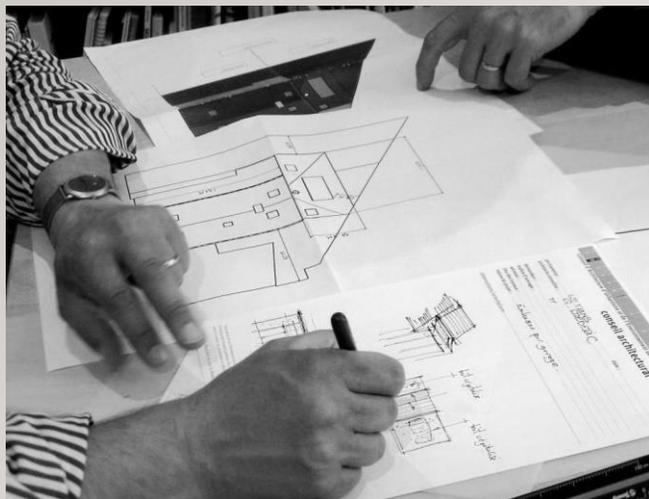
- Rendez-vous ou à distance
- Ou des avis rendus sur dossier



# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

## ABORDER TOUTES LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Consultation gratuite pour l'utilisateur, d'un architecte au stade de l'intention de projet sur tout projet de construction, de transformation, de rénovation et/ou d'extension



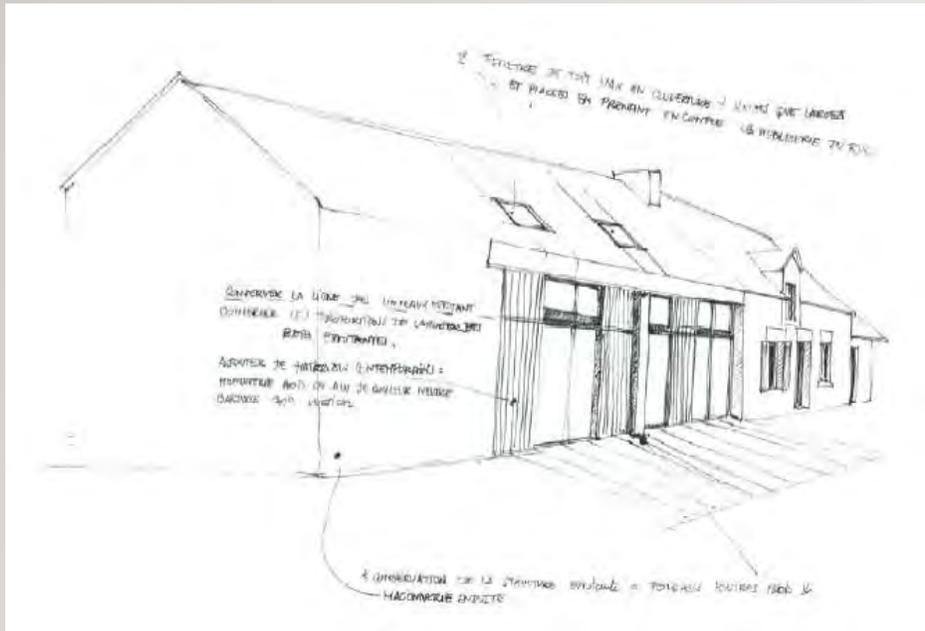
### Aider à se poser les bonnes questions:

- Faire construire, agrandir, réhabiliter?
- Comment s'inscrire dans un contexte particulier?
- Quels sont les matériaux adaptés?
- Quelles innovations?
- Quel autre partenaire ressource?
- Quel professionnel de la construction?
- Quelle autorisation d'urbanisme?
- Quels sont les droits à construire? (PLU règlement graphique et écrit)
- **Lien avec l'ADIL**

# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

## UNE AIDE AUPRÈS DES PARTICULIERS, SERVICES ADS & ÉLUS

- un complément à l'intervention de l'autorité administrative qui délivre une autorisation sur la base des textes en vigueur, mais aussi une aide à la décision.



CAUE56. Croquis explicatif lors d'une permanence



### La mission de conseil du CAUE permet :

- d'enrichir les projets des particuliers en complétant les prescriptions réglementaires,
- d'apporter des préconisations architecturales afin d'assurer l'insertion du projet dans son site naturel ou urbain,
- d'enrichir la culture architecturale des services instructeurs et des élus,
- de faire émerger une culture architecturale commune.

# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES PUBLICS VARIÉS

- **Formation des élus et techniciens des communes :**
  1. **Définir une stratégie globale d'aménagement**
  2. **Aménager, requalifier un espace public**
  3. **Construire, réhabiliter un équipement public**

### Formation des élus : les visites d'opérations exemplaires

MODULE 1 Noyal-Muzillac, le 21 juillet

Démarche d'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable à l'échelon communal

- Elaboration d'un plan de référence
- Concepteurs : Atelier Terraterre



MODULE 2 Bubry, le 23 septembre

Mener à bien un projet d'aménagement d'espace public

- Aménagement des espaces publics du village de Saint-Yves
- Concepteurs : Ar'topia



MODULE 3 Ploemel, le 20 septembre

Favoriser une qualité dans la production ou rénovation d'équipements publics

- Projet de réhabilitation-extension de bâtiments en cœur de bourg, mairie et médiathèque, jardin et abords
- Concepteurs : Entre-Sols (architectes), Eland (Paysagiste)



# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES PUBLICS VARIÉS

- **3 sessions organisées pour les élus et techniciens des communes à Questembert, Evellys et Lorient pour:**
  - **Développer une culture de projet adapté** aux spécificités de chaque collectivité,
  - **Réussir la mise en œuvre de projets publics** en étant sensibilisé aux enjeux fondamentaux de l'architecture, de l'urbanisme et du développement durable,
  - **Connaître les principaux outils** réglementaires et opérationnels en urbanisme,
  - Créer un lieu de débat, **s'enrichir d'expériences, échanger** sur des opérations de référence et adopter des méthodologies partagées



# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES PUBLICS VARIÉS

- **Des actions de formation spécifiques en fonction des projets partenariaux :**
  - Pontivy Communauté : sensibilisation pour les élus sur l'insertion de l'architecture contemporaine dans le paysage de la communauté de communes.
  - Saint-Philibert: sensibilisation sur les espaces publics en vue du lancement d'une réflexion sur les aménagements du bourg.
- **+ Des actions ciblées en direction des scolaires, des étudiants et des animations « tout public » afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de culture architecturale**



# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES PUBLICS VARIÉS

- Ecole publique de Le Sourn

(Appel à projet « ville & villages désirables d'avenir » initié par la Dréal et l'Académie de Rennes)



« Comprendre les enjeux de la transition écologique sur leur environnement bâti et paysager »

# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES PUBLICS VARIÉS

- **Classe de terminale horticole du Lycée horticole de Saint-Jean de Brévelay**
- **Projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) soutenu par la DRAC & KARTA avec le lycée**
- **Projet réalise avec le plasticien Simon Augade « L'éloge des loges »**

« Regarder et vivre mon lycée comme une art-architecture » »



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Bretagne

karta  
BRETAGNE

LYCÉE  
HORTICOLE  
Les écoles de la nature du Morbihan

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
L'AVENTURE  
DU VIVANT  
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

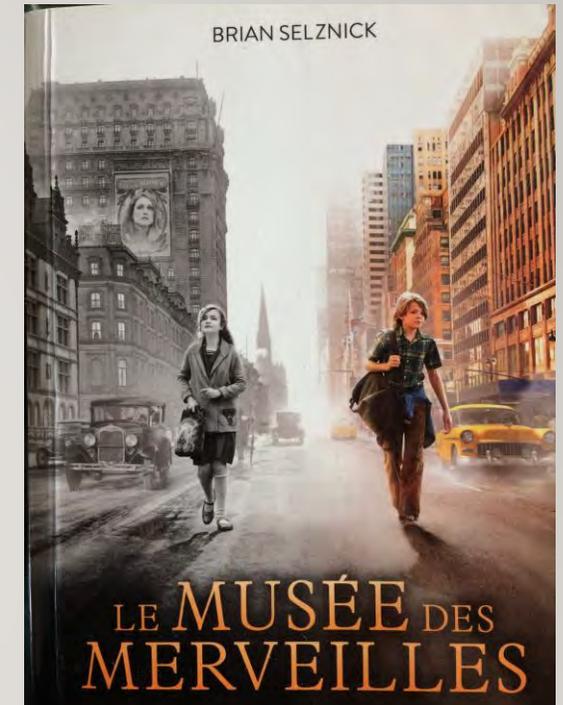
# LA SENSIBILISATION/FORMATION

## DES SUPPORTS VARIÉS

- **Projection dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture** en partenariat avec le service patrimoine de Lorient (Classes de primaires et collèges)
- **Projection dans le cadre d'une résidence des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs** au domaine de Kerguéhenec.



[le Group Ludic, retour d'expériences](#) from [Petit à petit production](#) on [Vimeo](#).



# LA SENSIBILISATION/FORMATION DES SUPPORTS VARIÉS

- Partenariat avec la chaîne **Tébéo**, et les CAUE 22 et 29 pour coproduire **les émissions Archi à l'Ouest** dans le cadre des missions de sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.
- 3 émissions portant sur les **villes portuaires, la nature en ville et les mobilités douces en 2021**



*Comment faire communiquer  
la ville avec le port ?  
Etel - Oct 21*



*Comment faire cohabiter  
Biodiversité et urbanisation ?  
Damgan - Nov 21*



*Quelle place pour les piétons dans les projets  
urbains et routiers ?  
Locqueltas - Déc 21*



# LES PARTICIPATIONS AUX JURYS DE CONCOURS

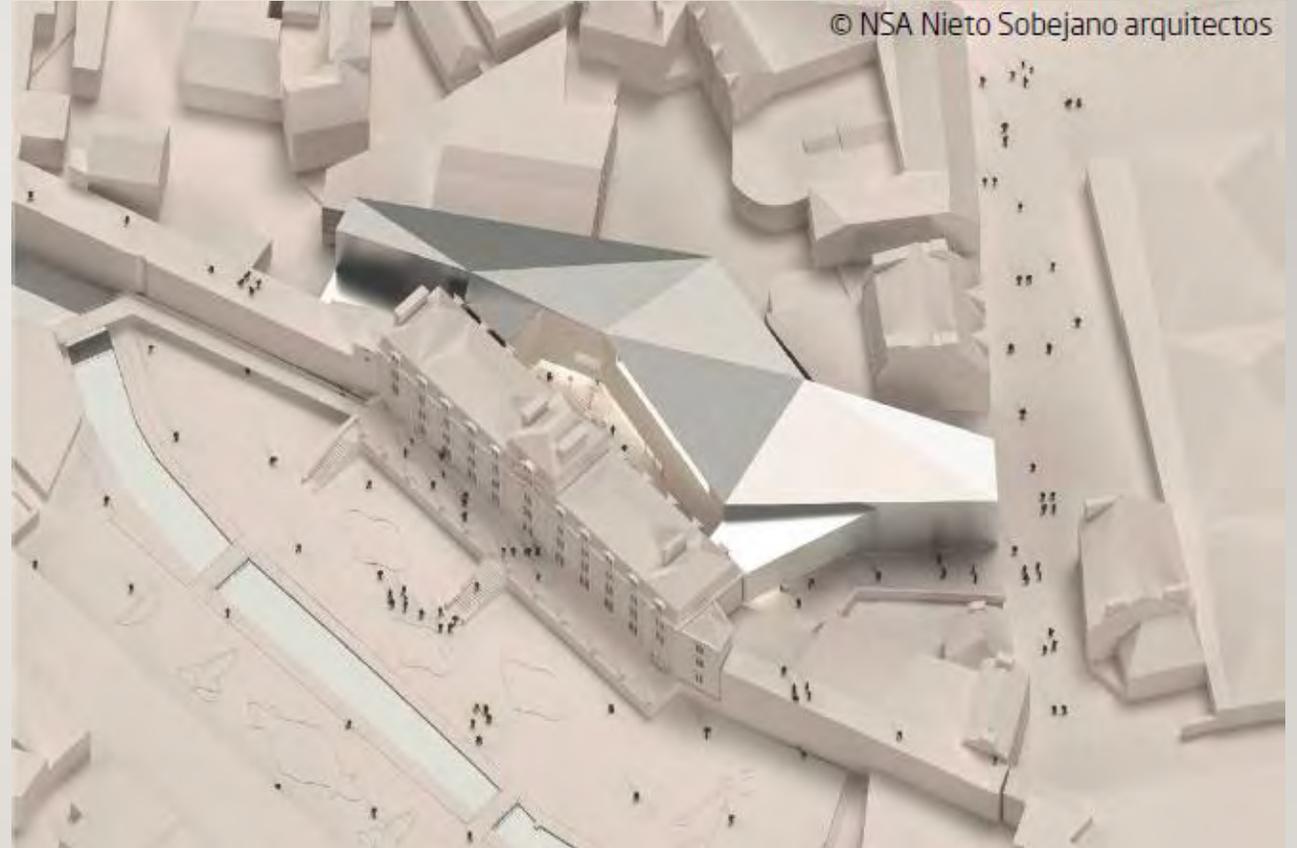
- Les architectes conseil du CAUE participent régulièrement **aux jurys de concours des communes, de bailleurs, d'aménageurs, de maîtres d'ouvrage publics.**
- Ils interviennent en tant que **membre du jury, en qualité de personne qualifiée représentant les professions d'architectes et d'urbanistes.**  
Lors du jury, ils expriment leur analyse des projets proposés par les équipes de maîtrise d'œuvre.



Salle des raquettes – PLESCOP - MAARCHITECTES

# LES PARTICIPATIONS AUX JURYS DE CONCOURS

- Le CAUE apporte des **conseils quant à la méthodologie pour l'analyse des candidatures** et s'efforce de faire, de l'espace du jury de concours, **un moment de débat, d'éclairages réciproques et d'échanges diversifiés**, tant sur les attentes et contraintes du maître d'ouvrage que sur les questions d'esthétique, d'usage, d'insertion urbaine et de qualité architecturale.



Maquette du projet du futur musée des Beaux-Arts – VANNES - Agences Nieto Sobejano Arquitectos et Richard Faure Architectes



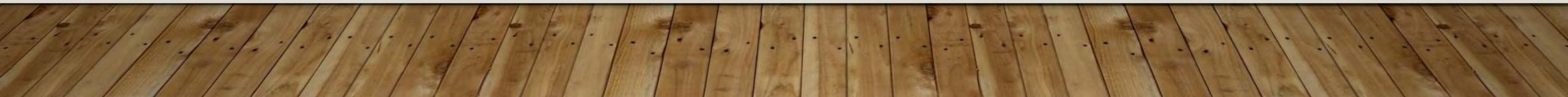
# COMPTES ANNUELS 2021

---

**MR BRUNO GICQUELLO, TRÉSORIER DU CAUE 56,  
MAIRE DE MALESTROIT**

# LE BUDGET DU CAUE DU MORBIHAN

- **Des dépenses de fonctionnement mutualisées et financées par le Département** concernant les principales fonctions supports ,
- **Un effectif stable** avec 13 salariés en 2021 pour 9,2 ETP (contre 9 ETP en 2020),
- **Une masse salariale qui pèse pour 88%** des dépenses,
- **Des subventions et cotisations qui assurent 95%** des ressources.
- Un résultat net de l'exercice positif : + **69 994 € (+ 141 983 € en 2020)**
- Une trésorerie à l'actif du bilan à + **631 553 € (+ 436 424 € en 2020)**



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>du 01/01/21 au 31/12/21</b>	<b>du 01/01/20 au 31/12/20</b>
Production vendue	31 390	34 374
Subventions d'exploitation	632 900	638 000
Reprises et Transferts de charge	6 605	5 767
Autres produits	152 373	138 193
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>823 269</b>	<b>816 334</b>
Autres achats non stockés et charges externes	41 580	52 550
Impôts et taxes	29 745	26 921
Salaires et Traitements	389 241	389 291
Charges sociales	183 365	181 168
Amortissements et provisions	7 002	14 097
Autres charges	4	262
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>650 937</b>	<b>664 290</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>172 332</b>	<b>152 044</b>
Produits financiers	703	1 657
Charges financières	159	169
Résultat financier	544	1 488
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>172 876</b>	<b>153 532</b>
Produits exceptionnels	21 406	93 705
Charges exceptionnelles	124 000	105 254
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 102 594</b>	<b>-11 549</b>
Impôts sur les bénéfices	288	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>69 994</b>	<b>141 983</b>



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

**MR PIERRE CHASTANET,**



# BP 2022

---

**MR BRUNO GICQUELLO, TRÉSORIER DU CAUE 56,  
MAIRE DE MALESTROIT**

# LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

- Proposé en mars 2022 par le conseil d'administration

PREVISIONNEL	Budget 2021	Budget 2022
Production vendue	25 000	31 640
Subventions d'exploitation	630 000	630 000
Reprises et Transferts de charge	3 000	7 200
Autres produits	100 500	124 000
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>758 500</b>	<b>792 840</b>
Autres achats non stockés et charges externes	48 956	51 960
Impôts et taxes	29 862	30 492
Salaires et Traitements	429 100	437 600
Charges sociales	195 443	203 964
Amortissements et provisions	5 173	5 000
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>708 534</b>	<b>729 016</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>49 966</b>	<b>63 824</b>

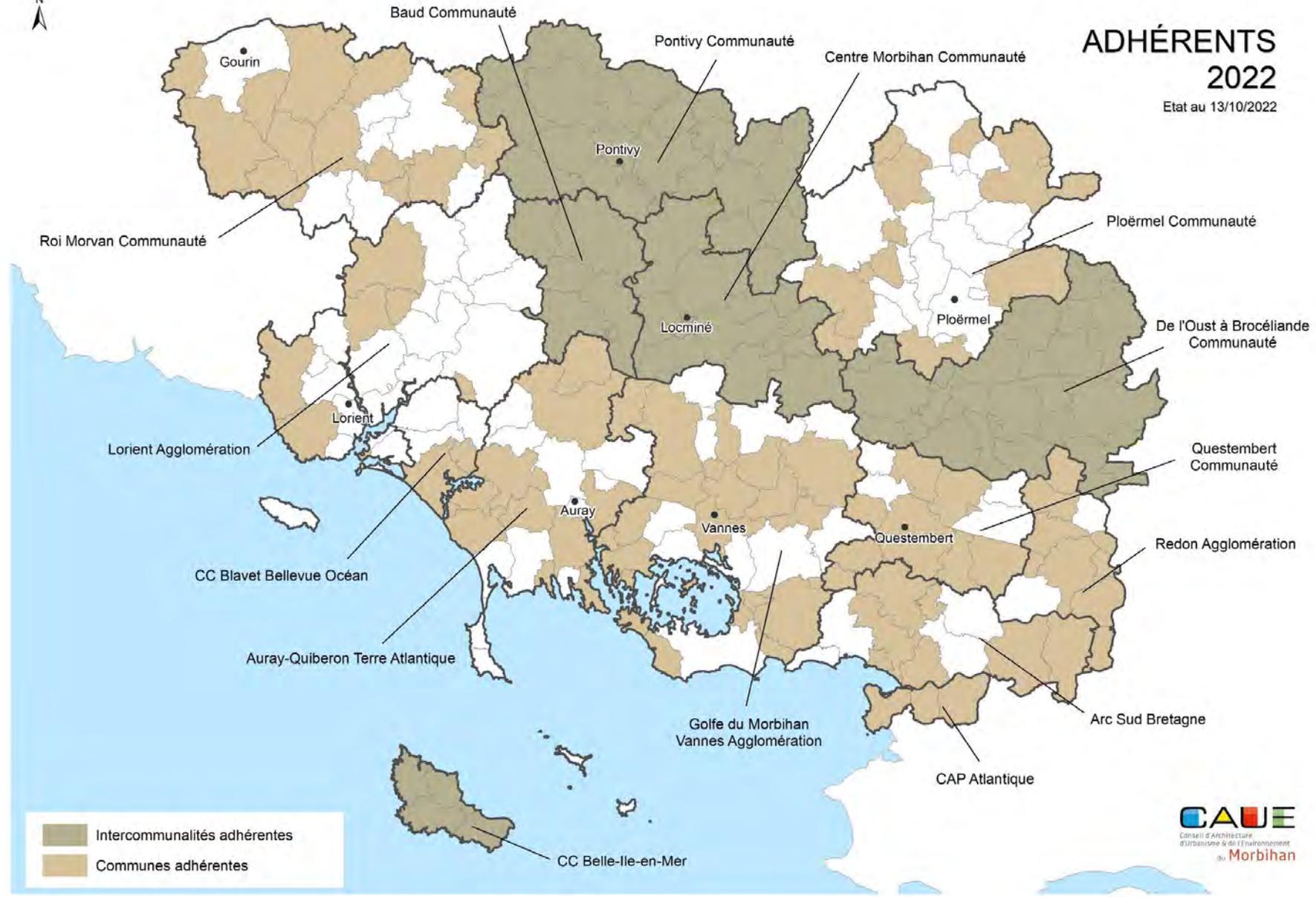
# PROGRAMME D'ACTION 2023

---



# ADHÉRENTS 2022

Etat au 13/10/2022



# LES AXES DE TRAVAIL POUR 2023

- **Le CAUE poursuit son accompagnement à travers ses actions de :**
  - **Conseil** auprès des particuliers et des collectivités
  - **Formation** des élus locaux et des techniciens
  - **D'information** de l'ensemble des acteurs du cadre de vie
  - **Sensibilisation** pour tous les publics

# LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

DES CONSEILS QUI S'ORGANISENT AUSSI  
AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS ET EN LIEN AVEC LES ABF

## Des conseils qui s'organisent :

- Sur les 4 lieux de permanences existants (Vannes, Baud, Locminé, Pontivy+ **AQTA en cours de réflexion en 2023**)
- Auprès des services d'instruction du droit des sols des intercommunalités (Pontivy+ **AQTA en cours de réflexion en 2023**)
- Si possible sous forme d'ateliers (*en fonction des locaux disponibles en 2023*)



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## DES ACTIONS A RENFORCER

- **Les conseils et l'accompagnement des communes dans le cadre de la démarche « embellissement »,**
  - L'Assemblée Bretonne de l'Eau a indiqué récemment que la restauration des zones humides et la « désimperméabilisation » des sols en milieux ruraux, périurbains et urbains sont deux enjeux majeurs à retenir
  - **Cette mission doit pouvoir être mieux reconnue : communication et partenariats doivent être renforcés**



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## DES ACTIONS A RENFORCER

- **En travaillant de manière collective sur des thématiques innovantes et d'actualité :**
  - **Les transitions foncières, énergétiques et écologiques,**
  - **Les projets d'aménagement de centre-bourg** intégrant des dispositifs de mobilité douce, en lien avec les schémas et projets cyclables des collectivités,
  - **La renaturation des cours d'écoles** (exemple des cours oasis),
  - **L'accompagnement des installations et la gestion des friches dans le secteur agricole.**



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## DES PARTENARIAT A DÉVELOPPER

- **Un programme à construire avec notamment:**
  - Morbihan Energies, Morbihan Habitat, Agence Départementale du Tourisme, Compagnies des Ports du Morbihan, ADIL, UBS/UBO, Les agences de l'énergie,...
- **Mais également avec les partenaires régionaux :**
  - Etablissement Public Foncier Régional, SEMBREIZ, Maison de l'Architecture et des Espaces de Bretagne, Agence Bretonne de la Biodiversité, ARIC, BRUDED, CAUE Bretons, Petites Cités de Caractères, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne...
- **Et Nationaux : intégrer la Fédération Nationale des CAUE**

# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## DES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

- **Des visites, formations, colloque à construire en partenariat avec l'association des maires du Morbihan, mais également avec :**
  - Morbihan Energies, Morbihan Habitat, Agence Départementale du Tourisme, Compagnies des Ports du Morbihan, ADIL,UBS/UBO, Les agences de l'énergie, Etablissement Public Foncier Régional, SEMBREIZ, Maison de l'Architecture et des Espaces de Bretagne, Agence Bretonne de la Biodiversité, ARIC, BRUDED, CAUE Bretons, Petites Cités de Caractères, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, les collectivités et partenaires adhérents...



# LES ACTIONS AU SERVICE DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

- Participation à la valorisation auprès des publics du Label Architecture Contemporaine Remarquable ACR (*les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques*):
  - montrer l'intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter,
  - faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle,
  - inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen (écologique, mémorielle, sociétale, économique...).



# LES **ACTIONS** DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

- En Bretagne, **32 édifices sont détenteurs**, issus quasi intégralement de la campagne **2000 et 2006**.
- Ce total va doubler avec la prochaine campagne de labellisation prévu le **5 décembre 2022** sur un **total 30 édifices éligibles sur la région Bretagne**.
- La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (**CRPA**) va étudier la labellisation de 7 édifices dans le Morbihan.
- Le CAUE participe au groupe de travail ACR et a rejoint la CRPA en 2022 en tant que personne qualifiée.



# LES **ACTIONS** DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

### 7 édifices repérés dans le Morbihan

- Plage municipale des familles, Ville de Pontivy, 1938
- Complexe sportif Le Gall-Le Nouenne, Hennebont, 1954
- Chapelle de Kervalh, Brec'h, 1959
- Immeuble Plein ciel, Lorient, 1963



# LES **ACTIONS** DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

### 7 édifices repérés dans le Morbihan

- Piscine du centre de Thalassothérapie, Quiberon, 1967
- ENVSN, Saint Pierre de Quiberon, 1971
- Remparts de Kerjouanno, Arzon, 1973



# LES **ACTIONS** DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

- Le CAUE contribuera, au travers de sa mission de sensibilisation, à **la connaissance et la valorisation de l'architecture contemporaine auprès du public.**
- Notre volonté est de **poursuivre cette thématique**, afin de sensibiliser et de développer la documentation sur les **ensembles architecturaux contemporains remarquables dans le département.**



Visite de l'ensemble résidentiel de Kerjouanno de Felix Madeline.  
JEP 2022 en partenariat avec VPAH/Vannes sept 2022

# LES ACTIONS AU SERVICE DU PATRIMOINE

## VALORISER POUR PRÉPARER L'AVENIR

- **Accompagnement des démarches de labellisation:**
  - Label Villes & Pays d'Art et d'Histoire : accompagnement de la démarche de Vannes & AQTA
  - Label Petites Cités de Caractère
  - Communes du patrimoine rural de Bretagne

VILLES  
& PAYS  
D'ART &



Les Communes du  
Patrimoine Rural  
de Bretagne

  
Petites Cités  
de Caractère

# LES **ACTIONS DE SENSIBILISATION**

## DES ACTIONS POUR REPOSITIONNER LE CAUE

- **Inscrire le Département du Morbihan dans l'évènementiel « des enfants du patrimoine »** en marge des Journées Européennes du Patrimoine (projet 2023-2024),
- **Créer des outils de communication adaptés aux besoins des usagers du CAUE,**
- **Relancer le prix des Maisons du Morbihan et créer celui de l'aménagement,**
- **Créer en partenariat avec l'ADT 56, un prix de « l'équipement touristique »,** permettant de créer un référentiel sur l'offre touristique mais également sur la qualité architecturale, patrimoniale et paysagère.



# LES **ACTIONS SPÉCIFIQUES**

- **Rédaction « d'une feuille de route - Habitat » pour le Département du Morbihan, dans le cadre notamment de l'action future de Morbihan Habitat.**
- **Construction avec les collectivités et partenaires du CAUE du Morbihan d'un plan d'actions et de services pluriannuels (2024-2027).**



# LES MODALITÉS DE TARIFICATION POUR 2023:

- **Une cotisation annuelle fixée en 2016 à 0,33 € par hab** (pop INSEE), obligatoire pour bénéficiaire de l'intervention du CAUE, quelle que soit la durée de l'intervention.
- **Un forfait de 500 € pour toute mission comprise entre 5 et 15 jours annuels** d'intervention.
- **Au-delà de ces 15 jours de missions, une contribution financière supplémentaire est demandée aux communes à hauteur de 250 €/jour.**
- **Une intervention du CAUE limitée à 15 jours pour un à plusieurs conseils pour chaque commune dans les douze mois à compter du démarrage de l'étude + 3 jours si aide au choix de la maîtrise d'œuvre.**



# BUDGET PREVISIONNEL 2023

<b>PREVISIONNEL</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Budget 2023</b>
Production vendue	31 640	20 000
Subventions d'exploitation	630 000	800 000
Reprises et Transferts de charge	7 200	0
Autres produits	124 000	131 100
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>792 840</b>	<b>951 100</b>
Autres achats non stockés et charges externes	51 960	97 900
Impôts et taxes	30 492	43 200
Salaires et Traitements	437 600	564 350
Charges sociales	203 964	245 650
Amortissements et provisions	5 000	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>729 016</b>	<b>951 100</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>63 824</b>	<b>0</b>

# LES OBJECTIFS ET ATOUTS DU CAUE:

## PROXIMITE

- ✓ Une **connaissance du territoire** Morbihannais,
- ✓ Une **expertise pluridisciplinaire de terrain**,
- ✓ **Un travail en partenariat** avec les acteurs du territoire.

## NEUTRALITE

- ✓ Un rôle de **facilitateur et d'expert** pour faire émerger vos projets,
- ✓ **Des avis neutres, gratuits et indépendants.**

## TRANSVERSALITE & CONTINUITE

- ✓ Une vision **globale et transversale**,
- ✓ Des projections à **court, moyen et long termes**,
- ✓ **Des conseils** qui s'inscrivent dans la **durée**.

## PEDAGOGIE

- ✓ Informer sur **les processus complexes** de l'aménagement et de la construction,
- ✓ **Promouvoir la qualité** architecturale, urbaine, rurale et paysagère,
- ✓ Anticiper les évolutions **du cadre de vie** et les modes d'habiter, **expérimenter de nouvelles démarches.**



**Merci!**